

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
21/02/2019

Dossier complet le :  
21/02/2019

N° d'enregistrement :  
F09319P0056

#### 1. Intitulé du projet

Travaux de confortement de la Digue de la Gisclette Rive Droite à Cogolin.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bénéficiaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom sans objet

Prénom sans objet

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST)

Nom, prénom et qualité de la personne

Vincent MORISSE

habilitée à représenter la personne morale

Président de la CCGST

RCS / SIRET

2	0	0	0	3	6	0	7	7	0	0	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Communauté de communes

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et des caractéristiques particulières du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie N°21/ Sous-catégorie e) : Installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker en vue de prévenir les inondations et les submersions : systèmes d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du Code de l'Environnement (CE).	Travaux de confortement sur l'ouvrage de protection hydraulique existant nommé "Digue de la Gisclette - Rive Droite", dont : - le volume d'eau à retenir ou à stocker est inférieur à 1 million de m3, - la hauteur au dessus du terrain naturel est inférieure à 20 m. Cet ouvrage fera prochainement l'objet d'une reconnaissance en qualité de système d'endiguement par le Maître d'ouvrage

#### 4. Caractéristiques particulières du projet

**Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux de confortement sur l'ouvrage de protection hydraulique existant nommé "Digue de la Gisclette Rive Droite", comprennent :

- des travaux de terrassements,
- la mise en œuvre d'enrochements,
- la mise en œuvre de palplanches,
- l'utilisation ponctuelle de béton.

L'emprise des travaux concerne uniquement l'emprise de la digue existante, qui sera conservée (il n'est pas prévu de reconstruction en recul).

Les travaux porteront sur un linéaire total de 390 m linéaires maximum.

**DDTM / MISEN**

**21 JAN. 2019**

**ARRIVEE**

## **4.2 Objectifs du projet**

La Digue de la Gisclette Rive Droite, de classe C et d'un linéaire d'environ 390 mètres, est existante sur la Commune de Cogolin. La population protégée est évaluée à 1 341 personnes (registre du cahier des prescriptions du camping en aval de la digue).

L'objectif du projet est de conforter le système d'endiguement Digue de la Gisclette Rive Droite, afin de garantir la bonne tenue de l'ouvrage jusqu'au niveau de sûreté préconisé.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Des protections de berges seront mises en place sur un secteur qui en est actuellement dépourvu.

La surverse sera sécurisée dans les secteurs nécessaires, et potentiellement sur tout le linéaire.

L'étanchéité sera reprise dans les secteurs nécessaires, et potentiellement sur tout le linéaire.

Dans sa phase travaux, un batardeau de 70 m linéaire sera potentiellement installé afin de travailler à sec pour mettre en place les protections de berge sur la Digue de la Gisclette Rive Droite, le flux de la Gisclette étant maintenu dans un demi-lit.

La durée totale des travaux sera inférieure à 1 an.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le système d'endiguement Digue de la Gisclette Rive Droite conforté permettra de garantir la bonne tenue de l'ouvrage jusqu'au niveau de sûreté préconisé, en tenant compte du fonctionnement avec surverse à partir d'un niveau de crue cinquantennal (période de retour à confirmer dans l'étude de danger).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Porté à connaissance des travaux dans le cadre de la régularisation de l'Autorisation Loi sur l'Eau pour la digue existante :

Les travaux de confortement de la Digue de la Gisclette Rive Droite seront portés à connaissance du Préfet du Var au titre de la rubrique 3.2.6.0 de l'Article R214-1 du CE : "Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions, systèmes d'endiguement au titre de l'Article R652-13" ; régime de l'Autorisation.

Ce porté à connaissance sera fait dans le cadre de la procédure de régularisation du système d'endiguement par arrêté complémentaire (suivant l'Article R-562-14 du CE), la digue existant antérieurement au décret n°2015-526 du 12/05/2015.

Une Etude De Danger sera établie dans le cadre de ce dossier de régularisation du système d'endiguement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Travaux de confortement	390 m linéaires (toute la digue)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune : Cogolin (83 310)  
Digue de la Gisclette Rive Droite :  
Parcelles n° BD1 et BD130

Secteur entre la Gisclette et le camping "Village Homair Marina Paradise" (dont l'entrée est sur l'avenue Frédérique Mistral).

La digue est située entre :  
- la passerelle en aval de la Rue de la Cité des Marins (amont digue) et le talus à proximité du Boulevard des Marines (aval digue).

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 0 6 ° 5 7 ' 8 1 " 46 Lat. 4 3 ° 2 6 ' 6 0 " 73

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Sans objet

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Le système d'endiguement a été réalisé dans les années 1990, existant avant 2015, il était autorisé par antériorité.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Ce système d'endiguement doit aujourd'hui être régularisé, en regard des nouvelles réglementations, par un arrêté complémentaire au titre de l'Article R-562-14 du CE avant le 31/12/2021.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet (Source : Base Batrame sur Cogolin et Géo-Ide)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet (Source : hors champ dans l'Observatoire des Territoires)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet (Source : Base Batrame sur Cogolin)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cogolin est une commune en bordure du Golfe de Saint-Tropez (Source : classement dans l'Observatoire des Territoires)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet (Source : Base Batrame Cogolin et Géo-Ide)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD559, située juste à l'amont du projet, est incluse dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 1ère et 2ème échéance pour les routes départementales du Var, en cours d'élaboration (Projet PPBE de Septembre 2018). La Carte du Bruit Stratégique de la RD559 englobe en partie le périmètre du projet et les habitations existantes en face sur l'autre rive de la Gisclette (Source : Géo-Ide).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans Objet (Source : UNESCO et PLU commune)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisées au droit de la Gisclette, qui ne comporte pas de zone humide inventoriée. Néanmoins, la Gisclette est un affluent de la Giscle, inventoriée en tant que "zone humide" : - Cours d'eau : "La Giscle" 83CARTHAGE38 /FR93RL1384 (Source : Inventaire Var/SRCE) - Zone Humide : "Secteur des Côtiers du Cap Bénat au Var" (FR93 RS2879) (Source : SRCE)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteur du projet dans le Territoire à Risque Important d'inondation de l'Est Var. Plan de Prévention des Risques Inondation des rivières Giscle, Môle et Grenouille, approuvé sur la commune de Cogolin par l'arrêté du 30/12/2005.  Porté à connaissance sur le risque de submersion marine réalisé le 28 avril 2017.  Risque Mouvement de terrain prescrit le 07/01/1997.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans Objet (Source : Données Basol et Basias)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe Alluviale de la Giscle (Source : Géo-Ide)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet (Source : Agence Régionale de Santé) Pour information : le projet est situé dans le périmètre de protection éloigné des captages de Cogolin.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet (Source : Base Batrame Cogolin et Géo-Ide)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches répertoriés sont à 7 km chacun : - ZSC Directive Habitat : "La Plaine et le Massif des Maures", - ZSC Directive Habitat : "Corniche Varoise" (Source : Géo-Ide de la DREAL PACA)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche répertorié est à 65 m : Site Classé : "Les Deux Groupes de Pins, Quartier La Foux à Cogolin". (Source : Base Batrame Cogolin et Géo-Ide)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Livraison d'enrochements sur site à prévoir.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Digue partiellement végétalisée mais contexte très urbanisé. Dérangements et destructions ponctuelles en phase travaux. Pas d'impact sur la continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'objet du projet de confortement de digue est directement concerné par le risque inondation. Son objectif est de garantir le niveau de sûreté de la digue existante. La probabilité d'une crue pendant la réalisation du projet est cependant possible, les installations de chantier tiendront compte de ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiellement battage de palplanches, bruits du chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : déchets de type déchets végétaux + matériaux de remblais



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de confortement de la digue Rive Droite de la Gisclette est situé à proximité du projet existant "Aménagement à Cogolin-Plage Secteur dit de l'Hippodrome" porté par SNC Cogolin Plage. Cet autre projet a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'Autorité Environnementale.

En phase travaux, les incidences du projet de confortement de la digue seront cumulées négativement avec les incidences du projet d'aménagement de la parcelle Secteur de l'Hippodrome.

En phase d'exploitation, le projet de confortement de la digue aura une incidence positive sur le projet d'aménagement, dont il permettra une protection efficace des populations.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Risque Inondation :

Mesure d'évitement pendant le chantier :

- Les protections de berge réalisées derrière batardeau seront mises en oeuvre hors période de crue (soit hors printemps ou automne),

- Aucune installation ne sera installée et aucun engin de chantier ne sera stationné derrière le batardeau installé dans la rivière.

Mesure de réduction pendant le chantier : Le batardeau sera conçu pour être submersible en cas de survenue d'une crue.

Nuisances sonores :

Des maisons sont implantées en Rive Gauche de la Gisclette, immédiatement en face de la zone de travaux (Les plus proches étant à environ 25 m). Elles seront directement impactées pendant la phase des travaux par les nuisances sonores du chantier, en particulier le battage de palplanches et le bruit des engins de chantier (moteur, avertisseur de recul, etc)

Mesure de réduction pendant le chantier : les travaux seront effectués uniquement en horaire diurne afin de limiter les nuisances aux riverains pendant le chantier.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale car son importance est réduite, son incidence est négligeable et concentrée sur la période des travaux, étant donné qu'il s'agit de conforter un ouvrage existant.

Le projet fera l'objet d'une notice d'incidence détaillée au titre de la loi sur l'eau et d'une étude de dangers, instruite dans le cadre du porté à connaissance des travaux sur ce système d'endiguement existant qu'il est nécessaire de conforter techniquement et régulariser réglementairement.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Sans objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Cogolin

le, 09/01/2019

Signature

